ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ecoles normales: Hauts-de-Seine

Question écrite n° 37027

Texte de la question

M Michel Sapin appelle l'attention de M le ministre de l'education nationale sur la situation de l'ecole normale des Hauts-de-Seine. Apres dix-huit suppressions de postes en 1987, onze sont encore prevues en 1988. Ces decisions sont en contradiction complete avec l'evolution des besoins du departement des Hauts-de-Seine. En effet, d'apres les statistiques ministerielles, huit mille instituteurs seront necessaires en 1989 ; or les recrutements actuels n'en fourniront que cinq mille. Plus precisement, la population scolaire en maternelle et elementaire progressera d'environ mille quatre cents eleves et ce mouvement se confirmera a l'avenir : le nombre de departs a la retraite va, lui aussi, fortement augmenter de cent a cent vingt cette annee. Enfin, dans les Hauts-de-Seine, six instituteurs n'ont pas recu de formation initiale. Il lui demande donc s'il entend revenir sur ces decisions de suppression de postes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le recteur de l'academie de Versailles a effectivement prevu de proceder a la fermeture de onze postes de professeur a l'ecole normale mixte d'Antony, a compter de la rentree scolaire 1988. Il s'agit en fait d'un transfert vers les autres ecoles normales de l'academie, en particulier vers celle de Cergy-Pontoise dont le potentiel enseignant s'avere insuffisant pour faire face aux missions qui lui incombent. A l'issue de ce transfert de postes, l'ecole normale d'Antony aura un taux d'encadrement d'un professeur pour 8,30 eleves et stagiaires (formation continue des instituteurs comprise et d'un professeur pour 5,80 eleves-instituteurs en formation initiale). Par ailleurs, l'estimation du besoin de recrutement en eleves-instituteurs, a la rentree 1988, tient compte des perspectives et des realites du departement, telles qu'elles peuvent etre appreciees a ce jour. Ainsi les besoins en instituteurs seront satisfaits a la rentree 1988 par les normaliens sortants dont les effectifs seront equivalents, voire superieurs aux departs du corps des instituteurs. Il faut souligner egalement que les recrutements sur la liste complementaire du prochain concours permettront de pourvoir les vacances de postes qui se decouvriront tout au long de l'annee scolaire 1988-1989. Les conditions de la formation initiale et continue des instituteurs dans le departement des Hauts-de-Seine resteront les plus favorables de la region parisienne. Le taux d'encadrement de cette ecole normale sera de plus inferieur au taux d'encadrement moyen national de ces etablissements, qui s'etablit a un professeur pour 8,80 eleves et stagiaires. La formation, tant initiale que continue, des instituteurs des Hauts-de-Seine sera ainsi assuree de facon tout a fait satisfaisante. Enfin, la quasi-totalite des professeurs de l'ecole normale d'Antony qui seront touches par une suppression de poste pourront se voir offrir par le recteur un poste equivalent dans une autre ecole normale de l'academie.

Données clés

Auteur : M. Sapin Michel
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37027
Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/8/questions/QANR5L8QE37027

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 1988, page 767
Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1561